
DÉCISIONS de la 2^e Assemblée des personnes déléguées
de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le mardi 15 octobre 2013 à 17 h 30

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

02.01 Que l'ordre du jour suivant soit adopté:

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption d'un procès-verbal
4. Présentation des nouvelles personnes déléguées
5. Suivi du CF / Dossier laïcité
6. Comité préparatoire au projet de convention collective / Comité négociation locale
7. Nomination au Conseil d'orientation
8. Nomination aux comités paritaires / Modifications
9. Journée pédagogique / Fermeture d'établissements
10. Appui à Denis Poitras
11. Entente sur le perfectionnement
12. Rapport du Comité d'élection
13. Assurances collectives / Choix de couverture
14. Reddition de comptes sur les griefs
15. Sujets divers

ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

02.02 Que le procès-verbal de la 1^{re} Assemblée des personnes déléguées tenue le 17 septembre 2013 soit adopté, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 18 octobre 2013, auquel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.

COMITÉ PRÉPARATOIRE AU PROJET DE CONVENTION COLLECTIVE / COMITÉ DE NÉGOCIATION LOCALE

02.03 Que l'Assemblée des personnes déléguées nomme Marie-Claude Côté, de l'école Saint-Noël-Chabanel, à titre de membre du Comité préparatoire au projet de convention collective pour la prochaine négociation locale, en remplacement de Frédérique Lecourt.

COMITÉ PRÉPARATOIRE AU PROJET DE CONVENTION COLLECTIVE / COMITÉ DE NÉGOCIATION LOCALE (SUITE)

02.04 Que l'Assemblée des personnes déléguées nomme Pascale Besner, membre du Conseil d'administration responsable du dossier, à titre de membre du Comité de négociation locale, en remplacement de Catherine Renaud.

NOMINATION AU CONSEIL D'ORIENTATION

02.05 Que l'Assemblée des personnes déléguées nomme les personnes suivantes au Conseil d'orientation 2013-2016 :

Préscolaire et primaire (3)

Ève Ayotte	École Cœur-Immaculé-de-Marie
Manon Croteau	École La Petite-Patrie
Isabelle Staniulis	École Saint-Anselme

Secondaire (2)

Nathalie Tremblay	École Joseph-François-Perreault
Katia Valcourt	École Louis-Joseph-Papineau

Éducation des adultes (1)

Françoise Boulay	Centre Yves-Thériault
------------------	-----------------------

Formation professionnelle (1)

Benoît Lavoie	École des métiers de l'aérospatiale de Montréal
---------------	---

Institutions privées (1)

Jocelyne Schmidt	École Peter Hall
------------------	------------------

Statut précaire à la formation des jeunes (1)

Maxime Tassé	Académie de Roberval
--------------	----------------------

NOMINATION AUX COMITÉS PARITAIRES / MODIFICATIONS

02.06 Que l'Assemblée des personnes déléguées nomme **Sylvie Simard de l'école FACE** au poste de membre substitut, afin de compléter le Comité d'encadrement des stagiaires jusqu'à la fin de son mandat.

La composition du comité serait donc la suivante :

Membres réguliers		Secteur
Bastien Houde	École des métiers de l'Aérospatiale	FP
Serge Lévesque	École Saint-Luc	Secondaire
Marie-Andrée Ruest	École Armand-Lavergne	Préscolaire
Elaine Bertrand	Vice-présidente	Alliance
Chrystian Barrière	Conseiller syndical	Alliance
Membre substitut		Secteur
Sylvie Simard	École FACE	Primaire

NOMINATION AUX COMITÉS PARITAIRES / MODIFICATIONS (SUITE)

02.07 Que l'Assemblée des personnes déléguées nomme **Touraya Aït de l'école La Voie** au poste de membre régulier au Comité paritaire de perfectionnement des enseignants, pour la durée restante de la convention collective locale.

La composition du comité serait donc la suivante :

Membres réguliers		Secteur
Touraya Aït	École La Voie	Secondaire
Aglaé Parizat	École des métiers de l'horticulture de Montréal	FP
Cécile Pitois	École Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours	Primaire
Roxanne Messier	Vice-présidente	Alliance
Jean-François Audet	Conseiller syndical	Alliance
Membre substitut		Secteur
Steve Duff	École Le Plateau	Primaire

JOURNÉE PÉDAGOGIQUE / FERMETURE D'ÉTABLISSEMENTS

02.08 Que l'Assemblée des personnes déléguées recommande à l'Assemblée d'unité de négociation de convenir d'une entente avec la CSDM selon les termes suivants :

Pour les calendriers scolaires 2013-2014 et 2014-2015, dans le cas où une situation particulière provoquerait la fermeture des établissements,

- 1)** Au secteur de la Formation générale des jeunes (FGJ), l'article de 8-4.02A) section 2 serait modifié de la façon suivante : « la première journée pédagogique transformée en journée de classe est la journée institutionnelle du 25 avril 2014 ou du 24 avril 2015. La deuxième journée est prise parmi les neuf (9) journées fixées par l'équipe-école et la troisième journée est prise parmi les (3) journées fixées par la direction de l'école. »;
- 2)** Au secteur de la Formation professionnelle (FP) et de l'Éducation des adultes (EDA), le contenu d'une journée pédagogique supplémentaire serait déterminé par les enseignants. Le contenu de deux journées pédagogiques sur huit serait donc déterminé par l'équipe enseignante les années où un événement survient (élections ou autre);
- 3)** L'entente serait d'une durée de deux ans, à moins d'une entente différente dans le cadre des négociations locales.

APPUI À DENIS POITRAS

02.09 Que l'Assemblée des personnes déléguées recommande de ne pas verser de don à la campagne *Aidons Denis Poitras* au nom de l'Alliance.